

Sous le parrainage de la Société de Géographie

**Voyage dans la Chine impériale
en compagnie de Marco Polo**
du jeudi 16 septembre au samedi 2 octobre 2010
17 jours / 14 nuits

Accompagnement culturel : Monsieur Philippe Ménard

PRIX & CONDITIONS GENERALES

POUR UN MINIMUM DE 15 PERSONNES

- Prix par personne en chambre double : 3.670 €
- Supplément chambre individuelle : 465 €

☐ CE PRIX COMPREND

- le transport aérien Paris/Pékin et Canton /Paris sur vols réguliers Air France ou Cathay Pacific ,
- les taxes d'aéroport, sécurité, (**130 € à ce jour, sujettes à modifications**),
- les vols intérieurs Pékin /Nanjing, Hangzhou/Quanzhou et les taxes d'aéroport et de douane locales,
- l'hébergement dans des hôtels de catégorie confortable, 4* ou 5* normes locales,
- les prestations mentionnées dans le programme,
- le parcours en train de jour 1^{ère} classe Yangzhou / Suzhou / Hangzhou et en train de nuit Xiamen / Guangzhou en 1^{ère} classe (couchettes molles), 2 personnes par compartiment (possibilité en supplément d'hébergement en compartiment de 2 couchettes selon disponibilité, merci de nous interroger),
- Tous les repas, à l'exception d'un dîner libre à Pékin,
- une boisson incluse à chaque repas,
- la présence de Monsieur Philippe Ménard, conférencier,
- la présence d'une accompagnatrice SDT Events de Paris à Paris,
- la présence de guides locaux francophones, (anglophone à Quanzhou),
- la présence d'un guide national pendant tout le voyage,
- l'assurance assistance rapatriement bagages,
- les pourboires des guides locaux.

• CE PRIX NE COMPREND PAS

- l'assurance annulation individuelle : 2% du montant total du voyage, proposée en option. En cas de souscription, celle-ci doit être faite au moment de l'inscription.
- 1 dîner à Pékin,

- **les frais de visa,**
- Les extras et dépenses personnelles.

Prix établis sur la base de 1 dollar USD = 0.7246 € le 12/03/2010. ils sont communiqués sous réserve de légères fluctuations dûes à une éventuelle variation du taux de change, d'une augmentation du carburant et des taxes.

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

- 1 – Les prestations incluses sont indiquées dans les prix ci-dessus.
- 2 – les prix sont basés sur une participation minimum de 15 personnes. Ils ont été calculés le 12/03/2010 sur la base du taux de change suivant : 1 US\$=0.7246€ et sont susceptibles de légères fluctuations dues aux variations du taux de change, à l'augmentation éventuelle du carburant et des taxes. Si la fluctuation du cours des devises venait à influencer le prix de + ou – 5%, l'incidence serait alors répercutée tant à la hausse qu'à la baisse.

Le voyage ne comprendra qu'un nombre limité de participants.

- 3 – Versement à l'inscription d'un acompte de 30 %, le solde du voyage devant être réglé 1 mois avant le départ.
- 4 – Le souscripteur bénéficiera des garanties suivantes :
 - le bénéfice d'une police d'assurance en responsabilité civile et professionnelle de l'agence de voyage
 - le bénéfice d'une garantie financière souscrite pour ce voyage auprès de l'A.P.S, garantie portant sur la totalité du prix du voyage et couvrant, en cas de défaillance de l'agence le remboursement des paiements effectués ou la poursuite du voyage dans les conditions prévues.
 - Le bénéfice d'une assurance assistance rapatriement, bagages, interruption de séjours (Mondial option 1).
- 5 - En cas d'annulation, il sera retenu par personne sur le prix du voyage :
 - Plus de 30 jours avant le départ 80 € à titre de frais de dossier ainsi que les frais d'annulation qui seraient facturés par les hôtels et les compagnies aériennes. L'organisateur se réserve le droit de facturer en supplément les frais qu'il aurait eu à engager pour garantir les réservations.
 - Entre 30 et 21 jours avant le départ 25 % du montant du voyage
 - De 20 à 8 jours avant le départ 50 % du montant du voyage
 - De 7 à 2 jours avant le départ 75 % du montant du voyage
 - Moins de 2 jours avant le jour du départ 90 % du montant du voyage
 - Le jour du départ 100 % du montant du voyage

Les billets d'avion ne sont pas remboursables après leur émission.

6 – L'assurance individuelle annulation par le souscripteur est proposée en option au taux de 2% du montant total du voyage (contrat MONDIAL option 2). En cas de souscription (au moment de l'inscription) son règlement doit être ajouté à l'acompte. La garantie est acquise si l'annulation provoquée par l'incapacité attestée médicalement de ne pouvoir participer au voyage. La garantie s'étend aussi à d'autres événements (dépliant sur demande).

